



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-04-2025 /

Dossier complet le : 11-06-2025 /

N° d'enregistrement : 002550/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de valorisation du site de l'hippodrome de Verrie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA SAUMUR VAL DE LOIRE

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20007187600011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GOULET CLAISSE

Prénom(s)

Jackie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la valorisation du site de l'hippodrome de Verrie situé sur les communes de Verrie et Rou-Marson (49).

L'emprise foncière globale du site est de 160 ha, dont 119 ha d'espaces boisés soumis à un régime forestier.

Le projet comporte une partie valorisation de l'existant et une partie construction de nouveaux bâtiments

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'appel à candidature de reprise du site auprès des services de l'Etat, qui a fait l'objet de la signature d'un bail emphytéotique pour 40 ans, dans lequel ces orientations d'aménagement étaient mentionnées et comporte deux phases.

L'emprise globale dans laquelle se situent les projets de ces deux phases est de 4.7 ha, l'emprise de la phase 2, objet du présent cas par cas est de 1.9 ha.

A noter que ce site accueille déjà aujourd'hui plusieurs manifestations (complet, concours d'attelage, accueil d'écoles équestres, espaces utilisées par l'IFSE, etc.), dont l'organisation qui était gérée par l'IFSE revient désormais à la CASVI.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a plusieurs vocations qui concernent à la fois le public, les cavaliers et les chevaux.

- Public : Espace de promenade, accueil du public lors de manifestations équestres qui existent déjà aujourd'hui (complet, concours attelage)

- Manifestations équestres :

Courses hippiques : Localisation sur le champ de course avec public en tribunes. Existant : 5 jours de course par an. (février, mars, octobre, novembre) A venir : idem 5 jours par course par an. Frequentation actuelle : 1500 personnes et 100 chevaux. Frequentation à venir : idem aujourd'hui

Compétitions équestres internationales : Printemps- etc. Localisation : tout le site. : Existant : 3 compétitions (concours d'endurance, concours complet et concours d'attelage) sur 1 week end soit 6 jours au total avec 350 chevaux par jour et 4000 personnes par jour. A venir : idem aujourd'hui

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux prévoit la réalisation de toutes les opérations : refection, construction, aménagement.

Les travaux sont scindés en deux phases :

Phase 1 (phase qui ne concerne pas la demande d'examen au cas par cas) : aménagements de remise en état, agencement ou de rénovation de bâtiments existants, compatibles avec le PLUi en vigueur ne faisant pas l'objet de la saisine du cas par cas. ces travaux seront réalisés en 2025/26

Phase 2 (objet de la demande d'examen cas par cas) : aménagements au sein de la Zone Cheval : construction d'un manège, mise en sable de la carrière du Prince Albert, construction de boxes en dur et aménagement de ses abords, construction d'un bâtiment technique, construction d'une salle de réception utilisées lors des manifestations équestres à proximité de la carrière Prince Albert

Les travaux seront réalisés conformément aux préconisations indiquées dans l'étude volet écologique de l'étude cas par cas (annexe facultative 2) pour prendre en compte les enjeux environnementaux liés au site, notamment pour la programmation des travaux, ces prescriptions

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase exploitation consistera en la mise à disposition de tous les équipements construits ou aménagés aussi bien pour les chevaux, les cavaliers et le public.

C'est également la SPL qui réglemente l'utilisation et les accès sur l'ensemble du site de Verrie avec un contrôle d'accès depuis l'entrée principale.

La SPL équestre se charge en propre avec ses propres moyens de l'entretien des bâtiments, des espaces verts et forestiers, ainsi que l'entretien des espaces dévolus à l'activité équestre (2 agents sur site en permanence).

Enfin, la SPL met en place une gestion spécifique et différenciée des espaces verts, des espaces forestiers, ainsi que les lieux de pratiques pour l'activité équestre, tout en prenant en compte les enjeux identifiés dans l'étude environnementale (annexe facultative 2).

En cas de fin d'exploitation du site, la phase de démantèlement consistera en la suppression de tous les aménagements et constructions réalisés au droit du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

deposé d'un permis d'aménager/PC constructions pour les travaux identifiées pour la phase 2, sachant que en parallèle une modification du PLUi sld existant sera engagée fin 2025. dossier loi sur l'eau non requis pour présence zones humides non impactées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
perimetre dans le quel sont situes les aménagements prévus en phase 2 objet de la demande etude cas par cas	(1,9, ha) (4.7, ha) (1240, m2)
perimetre dans lequel sont situes les aménagements prévus en phase 1 et 2	(100, m2) (2575, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 19 Voie : Chemin de la Noue

Lieu-dit :

Localité : 19 Chemin de la Noue 49400 Rou-Marson

Code postal : 49400 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°9'17"O Lat. : 47°14'44"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire (Plui sld)
Zonage N (Naturelle) et NI (STECAL naturel a vocation de loisirs)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

site equestre existant compose de la maison du garde (en cours de rehabilitation), d'un batiment de tribunes / salle des paris / locaux techniques (rehabilitation en cours), de boxes, d'une carriere en herbe (prince Albert), d'un spring garden, d'un hippodrome accueillant les courses, de parcours equestres avec obstacles (pole France), d'un parking principal et differentes zones de stationnement complementaires, de differents chalets / auvents ; nombreuses structures provisoires installees lors des manifestations (boxes sur zone cheval, zone d'accueil des participants, villages des exposants, tribunes, locaux a vocation evenementielle pour accueil des vip) ;

complements / modifications apportees :

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	520030132 - Hippodrome de Verrie (type I) 520015095 - Bois et landes de Rou-Marson (type II) (annexe facultative 2 - volet ecologique) annexe facultative 1 - note enjeux environnementaux
En zone de montagne ?	☐	☒	Hors zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Hors arrete de protection de biotope (annexe facultative 2 - volet ecologique)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Hors zone littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Dans le Parc Naturel Regional Loire Anjou Touraine (annexe facultative 2 - volet ecologique)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Hors zones de bruit routier, ferroviaire ou aérien (annexe facultative 1 - note d'enjeux - 7.6. Pollution et nuisances)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Hors zone de patrimoine mondial, hors zone de protection des monuments historiques, hors site patrimonial remarquable (annexe facultative 1 - note d'enjeux- 7.2. Patrimoine et paysage)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Quelques zones humides sont identifiées au sein de la ZIP (annexe facultative 2 - volet écologique), le projet ne interfère pas avec les zones humides identifiées dans l'étude volet écologique p229; pour la zone cheval, les boxes seront implantées en dehors des zones humides situées à proximité, l'aménagement préservera ces zones humides avec signalétique adaptée et diagnostic en phase
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Hors PPRI ou AZI (annexe facultative 1 - note d'enjeux - 7.4. risques naturels)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Hors sites et sols pollués (annexe facultative 1 - note d'enjeux - 7.6. pollutions et nuisances)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Dans la ZRE du Thouet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Hors zone de protection de captage (annexe facultative 1 - note d'enjeux - 7.1 Milieu physique)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Hors site inscrit (annexe facultative 1 - note d'enjeux - 7.2 patrimoine et paysage)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Deux sites Natura 2000 dans un rayon de 4,5 km (annexe facultative 2 - volet écologique)
D'un site classé ?	☒	☐	Plusieurs sites classés dans un rayon de 5 km (annexe facultative 1 - note d'enjeux - 7.2. patrimoine et paysage)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau en forage ne sera engendré. le site est actuellement desservi par le réseau d'eau potable, la capacité du réseau est suffisante pour desservir les nouveaux équipements projetés ou existants, d'autant que les eaux prélevées sur le réseau public seront recyclées. ces éléments seront précisés dans dossier loi sur l'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La réalisation du projet d'aménagement n'occasionnera pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet d'aménagement ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet d'aménagement sera déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Un apport ponctuel de matériaux stabilisés sera nécessaire pour le confortement et l'entretien des voiries, mais également pour l'aménagement des abords des boxes sur la zone cheval ainsi qu'aux abords des autres

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Une refection des reseaux est projetee dans le cadre de la realisation des differents aménagements. neanmoins, la capacite du reseau d'eau potable est suffisante pour desservir l'ensemble des équipements projetes ou existants (consommation d'environ 2000 m3/an). le dossier loi sur l'eau ou porter a connaissance
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet pourra generer des incidences potentielles sur les continuites ecologiques, la flore et la faune presentes localement. Des mesures seront prises par le porteur de projet pour pallier a ces incidences potentielles : absence de defrichement, plantation d'especes indigenes, aucun nouvel eclaireage installe, non impermeabilisation des sols,
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est localise a environ 4,5 km des deux sites NATURA 2000 les plus proches (FR5200629 et FR5212003 - Vallee de la Loire des Ponts-de-Ce a Montsoreau). Sa realisation ne portera pas atteinte au site NATURA 2000. (annexe facultative 2 - volet ecologique)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est situe au droit d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Risque TMD - Nul au droit du site Risque industriel (ICPE) - Nul au droit du site Risque rupture de barrage - Nul au droit du site Risque nucleaire - Nul au droit du site (annexe facultative 1 - note d'enjeux - 7.5. risques technologiques et industriels)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	A l'echelle du site d'etude, plusieurs risques identifies : Risque inondation par debordement - nul au droit du site Risque mouvements de terrain - faible au droit du site A l'echelle du site d'etude, plusieurs risques identifies : Risque inondation par debordement - nul au droit du site Risque mouvements de terrain - faible au droit du site Risque inondation par remontee de nappes - faible au
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet d'aménagement ne generera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	La zone d'etude est concernee par un risque radon faible. il n' y pas de dispositif de suivi pour ce risque.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, le projet engendrera des déplacements de véhicules de chantier. En phase exploitation, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, des déplacements entrants et sortants liés aux cavaliers, au public, au staff de l'hippodrome sont générés notamment lors de manifestations ponctuelles. Si des flux supplémentaires sont générés ils seront faits à la mesure du site étant déjà en activité et exploitation pour
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le chantier pourra générer du bruit. En phase exploitation, un bruit ambiant sera généré par l'activité équestre et les événements divers organisés comme c'est le cas aujourd'hui.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Site localisé en dehors des zones de bruit. (annexe facultative 1 - note d'enjeux - 7.6 pollutions et nuisances)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase travaux, aucune nuisance générée. En phase exploitation, aucune émission d'odeur ne sera générée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance n'a été identifiée.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase travaux, vibrations générées par les engins de chantier. En phase exploitation, aucune vibration ne sera générée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune nuisance n'a été identifiée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	en phase chantier, absence de nuisance lumineuse. En phase exploitation, les émissions seront liées à l'activité équestre et aux événements divers organisés comme c'est le cas aujourd'hui, il n'y aura pas d'éclairage
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune nuisance n'a été identifiée. Aucun éclairage complémentaire des voies n'est projeté.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, des rejets de gaz à effet de serre (GES) seront générés par l'utilisation des engins de chantier (émissions des véhicules thermiques). En phase exploitation, le trafic induit générera des émissions de GES.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	impact limité pour milieu récepteur avec mise en place de dispositifs de collecte et traitement, recyclage des eaux (peu ou pas chargées) organisée sur place

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, aucun effluent ne sera produit. En phase exploitation, le projet generera des eaux usees. Le site de l'hippodrome n'est pas raccorde au reseau public d'assainissement. Il est projete la mise en place de systemes d'assainissement autonomes suivant une etude de filiere qui sera etudiee au prealable en lien avec le spanc. ~~La gestion des effluents de lavage des chevaux pour les~~
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, des dechets de chantier pourront etre produits. En phase exploitation, comme c'est deja le cas aujourd'hui, l'activite du site induit la production de dechets menagers. La gestion des dechets du site est assuree par la collectivite. Un service de collecte est prevu uniquement lors des manifestations organisees avec la mise en place d'une politique de tri collectif et de
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet d'aménagement ne portera pas atteinte au patrimoine local ni au paysage. Une etude va etre menee conjointement avec l'ANCT pour proposer un document cadre permettant au projet de s'integrer dans son environnement proche. Les services de la DDT (architecte conseil) ont deja ete sollicite sur ce point et servent de documents de cadrage pour la mise au point des programmes de ma
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site etant deja utilise pour l'activite equestre, aucune autre activite humaine n'existe au droit du site. Les aménagements prevus ne bouleverseront donc pas la vocation du site d'etude.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principales sensibilités de la zone d'étude concernent :

- Les forêts et boisements (risque feu de forêt identifié sur les communes de Verrie et Rou-Marson)
- L'aléa retrait-gonflement des argiles caractérisé de moyen sur la majeure partie de la ZIP
- La nécessité de réaliser une refonte des réseaux existants (eau potable, assainissement, électricité) qui sera réalisée le long des réseaux de voiries existants ;
- Les continuités écologiques denses du fait de la présence de forêts, boisements et plans d'eau
- L'existence d'enjeux faibles à très forts attribués pour les thématiques faune et flore après investigations de terrain sur le site d'étude (volet écologique complet disponible en annexes)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien-être animal :

- respect des recommandations (dimension des boxes, qualité des sols des aires de pratique)

Volet naturel : (l'ensemble des mesures sont décrites à l'annexe facultative 2 : volet milieux naturels)

- Protection des espèces et habitats d'espèces
- Absence de défrichement
- Maintien des arbres à haute tige
- Plantation d'essences indigènes qui rentrent dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet pour les séquences E / R / C, soit en accompagnement paysagers des projets soit en mesures compensatoires pour les arbres qui seront abattus.
- Refonte des voies existantes au sein du site
- Gestion des accès au site par les véhicules motorisés (fermeture en dehors des événements), contrôle des accès et gestion du stationnement
- Séquence ERC complète réalisée (voir étude en annexe)
- période de travaux restreinte prenant en compte la protection faune et flore
- absence d'éclairage complémentaire pour les voiries / pistes
- pas de création de pistes / voies nouvelles

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans la continuité de l'activité équestre et des manifestations déjà existantes sur le site d'étude.

L'analyse des principales thématiques environnementales a mis en évidence quelques fortes sensibilités ou contraintes environnementales au droit du site.

Cependant, les mesures mises en œuvre par le porteur de projet permettront de limiter ces impacts et d'en faire des impacts résiduels acceptables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

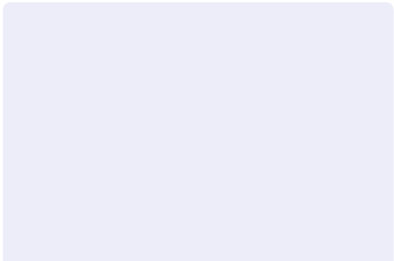
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)